

VILLE DE CHERBOURG-OCTEVILLE

CONSEIL MUNICIPAL
-oOo-
Séance du 11 MAI 2006

Elus rapporteurs : C. CARRER
JM. HOULLEGATTE

N° 2006/130

Plaisance - Aménagement du port de l'Epi pour les Vieux Gréements : adoption de l'avant-projet, demande de prise en considération et d'autorisation de travaux plan de financement

MM.

I-EXPOSE

En complément de la modernisation et du réaménagement du plan d'eau de l'avant-port le long du quai de Caligny, qui permettra de porter la capacité d'accueil de ce secteur de 140 places à 260 places environ, et au terme de l'opération de dragage de l'avant-port, port de l'Epi et du bassin du commerce, qui va être menée par les services de l'Etat à compter de mi-septembre 2006, la ville, au titre de la concession plaisance, souhaite aménager le port de l'Epi pour accueillir des vieux gréements du type Vacquelotte, pour 18 unités environ.

La flotille de bateaux susceptibles d'être accueillis présente les caractéristiques suivantes :

- la Croix du Sud III : 14 m de long pour un tirant d'eau de 1,85 m ;
- 90 % des bateaux concernés, de type Vaquelotte, ont une longueur allant de 5,50 m à 6,30 m et des tirants d'eau variant de 1,30 m à 1,50 m ;
- les 10 % restants ont un tirant d'eau d'environ 1 m.

A- DESCRIPTION DES AMENAGEMENTS

1 - Seuil de retenue :

Pour que les bateaux soient toujours en flottaison, il est envisagé de construire un seuil.

Ce seuil, en béton, sera directement posé sur le rocher après le dragage du port.

Il présente une largeur en tête de 1,50 m et à la base de 2,50 m.

2 - Aménagements du plan d'eau :

*** Pontons**

Il est prévu de mettre en place le long des quais sud, ouest et nord, un ponton de desserte de 2,50 m de largeur, de conception identique à ceux qui seront mis en place le long du quai de Caligny.

Compte tenu des "fruits" différents de chacun de ces quais, il n'est pas possible de réaliser les guidages des pontons de manière à ce qu'ils suivent les mouvements des marées parallèlement à la paroi des quais.

Ainsi, dans la mesure où le seul accès à ces pontons se fera par l'escalier situé à l'angle sud-ouest du port, il est proposé que :

- le long de l'épi de la petite criée, le ponton suivra "le fruit" du quai afin, qu'en fonction des niveaux des marées, l'espacement permettant de monter sur le ponton depuis l'escalier

soit constant ;
– le long des autres quais (sud et nord), les pontons montent et descendent en étant guidés par des rails métalliques verticaux.

Cette disposition nécessite de positionner à l'angle sud-ouest du port, un élément de platelage qui coulisse d'un ponton sur l'autre pour rattraper les différences.

Ces pontons seront équipés de 3 catways de 5 m de longueur et 4 catways de 7 m, à l'est les pontons ne seront pas équipés de catways afin de permettre d'accueillir de plus grands bateaux.

* Equipements

Des bornes électriques permettront de mettre à disposition de chaque emplacement une prise de courant d'une puissance maximum de 6 A. A chaque extrémité est, une prise de courant d'une puissance maximum de 16/20 A sera également mise en place.

Des bornes à eau seront mises en place afin de mettre à disposition un robinet pour trois bateaux.

L'ensemble de l'aménagement sera complété par des équipements de sécurité (bouées, échelles et extincteurs).

* Accès des bateaux

A l'extrémité soit de l'épi de la petite criée, soit de la jetée, sera mis en place un affichage automatique de la hauteur d'eau sur le seuil afin que les navigateurs soient parfaitement informés du moment où ils peuvent le franchir en fonction du tirant d'eau de leur bateau.

B - Coût et plan de financement :

L'estimation globale de l'opération est de 602 007 € HT avec un co-financement escompté de la Région, du Département et de l'Etat-FNADT.

II - DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 15 décembre 2003 portant décision à la ville de solliciter la concession plaisance de plan d'eau de l'avant-port et du port de l'Epi,

Après avis favorable de la Commission Affaires Economiques et portuaires, finances, administration générale, personnel,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DECIDE

- d'approuver l'avant-projet d'aménagement du plan d'eau du port de l'Epi pour l'accueil des Vieux Gréments,
- de solliciter de l'Etat la prise en considération du projet et l'autorisation des travaux après instruction administrative,
- d'arrêter le plan de financement sur les bases suivantes, en sollicitant le bénéfice des subventions auprès de :

* l'Etat-FNADT au titre du contrat d'agglomération	70.200 € HT
* La Région	120.400 € HT
* Le Département	120.400 € HT,

la part nette de la concession plaisance étant de 291.000 € HT

TOTAL 602.000 € HT

PJ : plans

Reçu S/P : 16/05/2006
Affiché le : 22/05/2006